

# Infirmiers



Pour permettre une amélioration continue de la qualité des soins de la profession, la Fédération Nationale des Infirmiers (FNI) lance une charte qualité destinée aux infirmiers libéraux. L'objectif derrière cette démarche : que les infirmiers libéraux soient mieux reconnus.

Baptisée QUAL'IDEL, cette charte se compose de 87 items répartis en 6 activités.

La Fédération précise qu'il ne s'agit que d'actes que les infirmiers accomplissent déjà en termes de soins, de coordination, de transmissions, de formation..., et qu'elle n'entraîne aucune contrainte supplémentaire.

Moyennant le versement d'une adhésion annuelle (60 € HT la 1<sup>re</sup> année et 40 € les années suivantes, pour les adhérents FNI ; 100 € HT la 1<sup>re</sup> année et 60 € les suivantes pour les non-adhérents), les infirmiers libéraux qui se seront engagés et auront satisfait à l'obligation annuelle d'auto-évaluation pourront afficher le label Qual'idel dans leur cabinet dès 2017.

Dès le 8 septembre débuteront des réunions d'information et de formation à la démarche dans toutes les régions, ouvertes aux infirmiers libéraux adhérents ou non à un syndicat. Cette démarche sera portée par l'organisme AFCOPIL en charge de la formation continue qui accompagnera les libéraux dans leur adhésion notamment en leur offrant l'accès à une base de supports directement utilisables dans l'exercice (livret

d'accueil, fiche d'évaluation...). Inscription sur le site de QUAL'IDEL à partir du 1<sup>er</sup> septembre.

[Pour en savoir plus : www.sidiief.org](http://www.sidiief.org)

© 2016 Les Echos Publishing